

Le 22 novembre 1611 il épousa Marie-Françoise de Gourneval. Celle-ci étant décédée, il convola en 1617 en secondes noces avec Claudine d'Eltz, dame de Clevaux et dame d'honneur de l'archiduchesse Isabelle qui avait arrangé ce mariage (88bis). De par sa piété, le couple devait faire le délice de l'Infante. En effet, c'est comme «enfants spirituels» ou «participants aux prières» de l'ordre des Capucins (Malines 1618), de celui des Frères Mineurs, de celui des Carmes déchaussés (1621), de la Compagnie de Jésus (1622), et de l'ordre de la Sainte Croix (1629), que les époux de Lannoy et leurs enfants sont mentionnés au cours des années.

Ces bons sentiments n'empêchèrent pas les bonnes affaires. En 1622 le recteur des jésuites à Namur «s'oblige à indemniser le seigneur de la Mottry des frais faits pour arriver au payement d'une dette sur les Etats de Liège, cédée au comte par le recteur, et s'élevant à 6500 fl.» (89)



Claude de Lannoy

Cl. Musées de l'Etat

En 1621, le Conseil provincial, à la suite d'une requête de Claude de Lannoy, avait cité les belles-soeurs dudit seigneur au sujet de la succession de Madeleine d'Eltz, abbesse de Munsterbilsen, qui lui avait cédé ses droits dans la succession de son père, Godefroid d'Eltz, Wolmerange, Clervaux etc., mort en 1614. En 1631 Madeleine et Marie d'Eltz, respectivement «princesse» (abbesse) et chanoinesse à Munsterbilsen, cèdent aux époux de Lannoy-d'Eltz leurs parts dans la succession de Godefroid d'Eltz, de son vivant seigneur de Clervaux, leur frère.

L'année suivante Claude de Lannoy et sa femme reconnaissent devoir à Marie d'Eltz la somme de 6400 fl du Brabant dont ils payeront une rente sur leurs biens dans le pays de Luxembourg.